



APPEL À LA MOBILISATION POUR RADIO FRANCE

Alerte !! Le gouvernement s'apprête à casser l'Audiovisuel Public...

**La CGT appelle avec l'ensemble des organisations syndicales
de Radio France à une Assemblée Générale
de tous les Personnels**

Jeudi 23 octobre 08 de 12h30 à 14h au Studio 105

Le « *projet de loi portant sur la modernisation du secteur public de la communication audiovisuelle* » sera présenté au Conseil des ministres ce mercredi 22 octobre à 10H par la ministre de la Culture.

Cette réforme met en place tous les dispositifs pour faire éclater l'Audiovisuel Public :

- En réduisant de façon drastique son financement, en ne compensant pas de façon pérenne et suffisante le manque à gagner dû à la suppression de la publicité sous des modalités encore opaques à Radio France.
- En créant des entreprises uniques, pour France Télévision et pour l'Audiovisuel extérieur selon des processus similaires qui entraîneront licenciements et perte de la Convention Collective (y compris de l'avenant journalistes) pour les salarié-e-s concerné-e-s.

Ne resteraient alors, dans la Convention Collective, que les salarié-e-s de Radio France et ceux de l'INA. Cela signifie que, dans la foulée de ces restructurations, il n'y aura plus de Convention Collective de l'Audiovisuel Public. Se profilerait éventuellement des négociations d'accord imposées par les directions entreprise par entreprise.

L'objectif du gouvernement n'est-il pas, depuis longtemps, de remplacer la CCCPA par des accords d'entreprise ? Dans ce qui est en train de se jouer, nous retrouvons les directives du rapport Martin-Lalande qui pointaient dans la Convention Collective tout ce qui, à ses yeux, faisait obstacle à « *une gestion moderne de l'entreprise* ». Tout ce à quoi nous avons toujours montré notre attachement (avancements automatiques, qualifications, CPS, congés...)

Contrairement aux déclarations rassurantes de Jean-Paul Cluzel, les salarié-e-s de Radio France ne sont pas à l'abri. Derrière la disparition de la Convention Collective, c'est la radio de service public qui est en danger.

Pour la CGT Radio France, un seul mot d'ordre : maintien des Conventions Collectives de l'Audiovisuel, PTA, journalistes (et avenant musiciens et cachetiers) et extension aux entreprises publiques qui ne l'ont pas.

Nous appelons les salarié-e-s qui peuvent se rendre disponibles à se rassembler ce mercredi 22 octobre à 9h30 au Rond-point des Champs Elysées afin de soutenir la délégation qui apportera à l'Élysée les pétitions signées dans toutes les sociétés de l'Audiovisuel Public pour le maintien des Conventions.

Quelques acquis à rappeler :

- Le temps de travail :

- Selon les métiers et l'organisation du temps de travail, le bénéfice de jours RTT
- Des congés supplémentaires pour ancienneté ou âge
- Des congés supplémentaires d'hiver, des jours flottants
- Des congés pour événements familiaux

- La couverture sociale :

- Compléments de salaire en cas de maladie, accidents...
- Régime de mutuelle et de prévoyance
- Prime de naissance etc...

- Les classifications et rémunérations, selon les métiers :

- Des classifications pour chaque métier
- Des garanties sur les déroulements de carrières et une progression salariale :
 - Automatisme de passage d'échelon dans un délai de passage de 4 ans maximum
 - Mesures d'avancement et de promotion aux CPS annuelles
- Une prime d'ancienneté :
 - proportionnelle au salaire de base de l'échelle et à l'ancienneté dans la société, fixée à 0,8% jusqu'à 20 ans, puis à 0,5% de 21 à 30 ans d'ancienneté, avec un maximum de 21%
 - de 5% à 25% selon l'ancienneté dans la profession pour les journalistes

- Les Commissions paritaires pouvant garantir une assistance dans les domaines :

- De la discipline
- Promotion, mobilité ou avancement

- Les indemnités en contre partie d'une cessation d'activité :

- Préavis et indemnités en cas de rupture de contrat plus favorable que le Code du travail.
- Indemnités départ à la retraite

- Le bénéfice de divers avantages sociaux :

- Supplément familial, indemnité pour gardes d'enfants, remboursement transports ...
- Activités sociales et culturelles gérées par le Comité d'Entreprise, aide du CI

Les salarié-e-s ont majoritairement exprimé leur attachement aux Commissions paritaires et aux tableaux d'avancement.

Paris, le 21 octobre 2008

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>